

## ADDENDUM 1

### COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (résultant de la ScC-SC6)

### PRIORITÉS DE CONSERVATION POUR LES CÉTACÉS

#### UNEP/CMS/COP14/Doc.27.5.1

#### RECOMMANDATIONS POUR LA COP14

Recommandé pour adoption avec les modifications indiquées ci-dessous.

#### COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Le Conseil scientifique a recommandé l'adoption du projet de Décisions avec les modifications indiquées ci-dessous.
- Le Conseil scientifique a recommandé que le projet de Résolution soit simplifié et que le risque d'incohérences avec d'autres textes adoptés soit réduit avant qu'il ne soit examiné par la COP pour adoption.
- Il a été noté que certaines des espèces mentionnées à l'Annexe 1 du document UNEP/CMS/COP14/Doc.27.5.1 n'étaient pas inscrites aux Annexes et n'étaient pas migratrices. Par conséquent, la référence aux dauphins d'Hector et de Maui devrait être supprimée d'une version révisée.
- Certains participants se sont interrogés sur la nécessité d'une résolution globale sur un groupe taxonomique spécifique, tandis que d'autres ont souligné l'utilité d'avoir un seul endroit qui renvoie à toutes les autres résolutions pertinentes et souligne les activités d'importance spécifique pour les cétacés, en notant qu'il s'agit d'un groupe taxonomique vaste et diversifié affecté par de nombreuses menaces.
- Aucune préoccupation de nature scientifique ou technique n'a été soulevée par le Conseil scientifique.
- Compte tenu de la complexité du document ainsi que du chevauchement avec d'autres Résolutions et du risque résultant de présenter des incohérences à la COP14 ou à des COP ultérieures, on craint que la négociation de cette Résolution prenne beaucoup de temps et n'aboutisse pas.
- Le Conseil scientifique a recommandé que le Secrétariat révise et simplifie le projet de Résolution. Un groupe de correspondance devrait être établi avec des personnes désireuses de soutenir le Secrétariat dans ce processus.
- Le Conseil scientifique a accueilli favorablement l'étude contenue dans le document UNEP/CMS/COP14/Inf.27.5.1a et l'a jugée utile.

## COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

Décision 14.CC c)

- Supprimer « identifier et »

Décision 14.II b)

- Modifier pour lire comme suit :

« consulter les organismes régionaux et techniques pertinents appropriés, tels que ~~notamment~~ le Secrétariat de l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA) et le groupe de spécialistes des cétacés de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, afin d'obtenir leur ~~son~~ soutien pour faire progresser la conservation des cétacés dans la mer Rouge, comme l'a recommandé l'atelier susmentionné ; »